



## Ecole primaire : plus de moyens que de classes pour la réussite de tous

Pour le SE-Unsa, la présence dans les écoles qui en ont le plus besoin d'un nombre de maîtres supérieur au nombre de classes doit contribuer à la réussite de davantage d'élèves. C'est avec cet objectif de la réussite du plus grand nombre en tête que notre syndicat a inscrit cette proposition dans ses mandats depuis de nombreuses années.



## Un objectif clair et partagé

En effet, pour le SE-Unsa, avant de décider de ces moyens supplémentaires, il convient au préalable de définir clairement et de partager largement cet objectif d'amélioration de la réussite des élèves. Il faut réhabiliter l'idée selon laquelle c'est durant les temps communs d'apprentissage que l'élève, dans le groupe classe, doit rencontrer, identifier et dépasser les difficultés inhérentes à l'acte d'apprendre. Les moyens supplémentaires devront permettre de diversifier les pratiques pédagogiques (co-intervention, dédoublement, travail en groupe restreint ou en individuel) pour que chaque élève tire le plus grand bénéfice de ces temps d'enseignement commun.

Ainsi, pour le SE-Unsa, le dispositif ne doit pas se traduire concrètement dans les écoles par un maître étiqueté « surnuméraire » uniquement utilisé pour mettre en œuvre des remédiations, et en particulier des remédiations hors la classe. Au contraire, la présence d'un nombre supérieur de maîtres devra permettre des actions pédagogiques différenciées dans la classe et dans le temps scolaire pour tous. Les effets pervers de l'aide personnalisée externalisée (effet stigmatisant et allongement de la journée pour les plus fragiles) seront ainsi combattus.



## Modalités de fonctionnement

Pour le SE-Unsa, le bon niveau de détermination de la mise en œuvre concrète est l'école ou le regroupement d'écoles au travers de son projet d'école. Il est absolument nécessaire de ne pas reproduire les écueils des ministères précédents qui, pour l'aide personnalisée, ont beaucoup contraint et bien peu accompagné. L'institution doit inverser la logique en restaurant la confiance dans les projets des équipes tout en leur apportant les éléments pour étayer leurs réflexions et leurs actions. Il faudra notamment porter à leur connaissance l'expérience déjà acquise en la matière, leur proposer des exemples de mise en œuvre et surtout aider à la régulation. Ainsi, pour le SE-Unsa, des temps de régulation et de formation, devront être prévus par réseaux d'écoles d'un même secteur de collège afin de dépasser le champ trop étroit de l'école, favoriser des échanges et des dynamiques qui peuvent se prolonger à l'intérieur du socle commun.

A l'intérieur de l'école, définir le projet et planifier les interventions, demandera aussi du temps pour toute l'équipe, membres du Rased compris. Ce temps devra être reconnu institutionnellement notamment sur les 108h de service hors les heures de classe.



Les écoles ou bassins d'écoles aux difficultés repérées, devront être ciblés et faire l'objet d'attribution de moyens supplémentaires après discussions en instances paritaires. Ces moyens supplémentaires ne sont pas nécessairement des multiples d'un Équivalent Temps Plein (ETP) mais ne doivent pas être inférieurs à 0.5.

Ces moyens ne correspondant pas un poste surnuméraire n'ont pas à être identifiés comme tels dans les opérations de mouvement des personnels. C'est l'organisation interne à l'école, prenant en compte les temps partiels et la décharge de direction, qui permettra de combiner au mieux les services de chacun. Ainsi de nombreuses combinaisons, fixes ou évolutives sur l'année, peuvent être imaginées. Notamment, les directeurs d'écoles à partir de 7 classes pourront être déchargés totalement de classe tout en conservant, dans ce cadre, un service d'enseignement. Ils pourront alors intervenir auprès d'un nombre large d'élèves et en partenariat avec leurs collègues ce qui serait un atout dans un fonctionnement ou l'autonomie pédagogique de l'école, et donc la responsabilité collective et le pilotage, sont au cœur du dispositif.